

Assemblée Générale Ordinaire

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022 à 09h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- 2015 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2021.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2021.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.
5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2021.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
9. Nomination des membres du Conseil d'Administration.
10. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et fixation de leurs rémunérations.
11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques ou financements externes.
12. Autorisation de vente et de l'achat des actions conformément à l'article 19 de la Loi n° 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

WIFAK INTERNATIONAL BANK
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
29 avril 2022

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2021 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **995.218.789 DT** et un résultat comptable net après modifications comptables de **+ 1.802.339 DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2021, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2021 relatif aux conventions réglementés régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net après modification comptable de l'exercice 2021 s'est élevé à **+1.802.339,435 DT** et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2020 s'élèvent (-) **32.835.311,101 DT** et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats reportés 2020	(-)32.835.311,101
Modifications comptables	(-) 3.540.026,044
Résultats reportés	(-) 36.375.337,145
Résultat net de l'exercice 2021	(+) 5.342.365,479
Résultats déficitaires reportés	(-)31.032.971,666

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024 et ce, comme suit :

- *****
- *****
- *****
- *****
- *****
- *****
- *****
- *****
- *****
- *****

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration de DT net par membre et par réunion et jetons de présence des membres des comités rattachés aux Conseil d'Administration de ... DT net par membre et par réunion.

De même l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

- Une indemnité annuelle nette de ... DT pour le Président du comité
- Une indemnité annuelle nette de ... DT pour des membres
- Des jetons de présence de ... Dt net par membre et par réunion.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques pour un mandat de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024 et ce, comme suit :

- *****
- *****
- *****

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, à partir de 2022 comme suit :

- Prime annuelle nette de ***** dt pour le président du Comité.
- Prime annuelle nette de ***** dt pour les membres du Comité

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk ou financement étrangers d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération, et ce conformément à la réglementation en vigueur

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du contrat de régulation de cours à partir de la date du 16 Mai 2020 avec les mêmes conditions du contrat initial daté le 16 Mai 2017 et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration d'acheter et de vendre les actions de WIFAK BANK, conformément à l'article 19 de la loi précitée et elle le confère tous pouvoirs pour arrêter les conditions de l'achat et de vente desdites actions et la fixation du nombre maximum des actions à acheter et ce, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Assemblée Générale Extraordinaire

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022 à 10h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis-2015 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la Banque.

Les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

WIFAK INTERNATIONAL BANK
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire
29 avril 2022

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles **15, 20, 21, 22, 28, 32, 33 et 34** des statuts de la Banque. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les nouveaux statuts mis à jour.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoir au porteur des copies ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'enregistrement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à